

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Munger](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7fcd614b0f24d4f057c80bc3>

Date d'obtention : 2022-02-16 18:56:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Mettre en place le programme Sexto: Rencontre avec la victime et la rassurer.

Recueillir de l'informations (toujours selon le programme Sexto).

Vérifier l'information.

Aviser la direction de l'école.

Aviser les policiers si nécessaire (tout dépend de l'évaluation lors de la prise d'information selon les étapes du programme Sexto)

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de respecter le rôle de chacun (victime, intervenant, direction, parent, policier etc.). Il y a des choses qui appartiennent à chacun.

Que c'est un travail de collaboration.

Qu'il est important de suivre les étapes du programme Sexto afin de ne pas oublier d'étapes et de faire des bonnes prises de décisions.

Qu'il ne faut pas regarder les images intimes mais bien garder le cellulaire afin de le remettre aux policiers si une situation malveillante a possiblement eu lieu.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La rencontre avec la victime car ce n'est pas toujours facile pour elle de nommer les faits. Parfois, elle a peur du jugement ou des conséquences. Il est important de la rassurer afin qu'elle se sente en sécurité.

La rencontre avec la personne instigatrice n'est pas une étape facile non plus car parfois, la personne peut être davantage sur la défensive ou nier les faits. Il est très important d'écouter sa version des faits également.